

Arrêté n° ADM 04/2026

REGIE DE RECETTES « CRECHE HALTE GARDERIE » NOMINATION DES MANDATAIRES

Le Maire de la Commune de Vendargues ;

Vu la décision du Maire n° 77/2025 en date du 11/09/2025 portant acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la structure multi-accueil « Les Petits Lutins » - annule et remplace tous les actes précédents,

Vu l'arrêté n° ADM 03/2026 du 29/01/2026 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie de recettes « Crèche Halte-garderie »,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Considérant la nécessité de nommer des mandataires,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28/01/2026

ARRETE

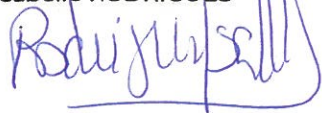
Article 1 Sont nommés à compter du 01/02/2026, mandataires de la régie de recettes « CRECHE HALTE GARDERIE » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci les personnes suivantes :

- Mme Elodie GASQUEZ
- M. Sylvain-Loïc DIDIER

Article 2 Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour les produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code Pénal. Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction ministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales des de leurs établissements publics.

« Vu pour acceptation »,
Le Régisseur Titulaire,
Isabelle RODRIGUES



Fait à Vendargues, le 29/01/2026
Le Maire,
Guy LAURET.



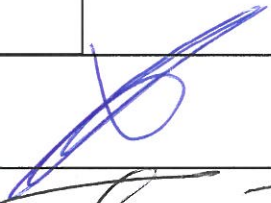
« Vu pour acceptation »,
Le Mandataire Suppléant
Mme Florine ATTUEL DELMAS



Mis en ligne le 03/02/2026

Accusé de réception en préfecture
034-213403272-20260129-ADM04-2026-AI
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception en préfecture : 29/01/2026

« Vu pour réception » les mandataires :

Mme Elodie GASQUEZ	
M. Sylvain-Loïc DIDIER	